

LA NOTE DE CONJONCTURE

DE LA DIRECCTE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° 15

OCTOBRE
2017

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'embellie se confirme

Au 2^e trimestre 2017, l'emploi salarié marchand continue de progresser en Paca : +0,4 %, soit +4 670 emplois. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, seul le tertiaire marchand crée des emplois ce trimestre. A l'inverse, les besoins de main d'œuvre se replient dans l'industrie et, pour la première fois depuis 2016, dans la construction. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés continue de baisser, surtout dans la sphère marchande.

Parallèlement, le taux de chômage poursuit sa baisse (-0,2 point) et s'établit à 10,8 % de la population active, son plus bas niveau depuis 2012. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C continue d'augmenter en rythme annuel. La hausse concerne désormais aussi les jeunes et les inscrits depuis un an ou plus.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance solide de l'activité nationale : le PIB progresse de 0,5 % pour le 3^e trimestre consécutif.

■ Nouvelle accélération de l'emploi salarié marchand

Au 2^e trimestre 2017, l'emploi salarié marchand des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs accélère encore en Paca, prolongeant la hausse initiée début 2015 : +0,4 %, soit +4 670 emplois, après +0,3 % début 2017 > ①. Si l'essentiel des créations d'emplois sont hors intérim, l'intérim participe également à la croissance de l'emploi : +1,3 % après -1,1 % > ②. Au total, au 30 juin 2017, la région compte 1 141 100 salariés, 13 500 de plus qu'un an plus tôt (+1,2 %).

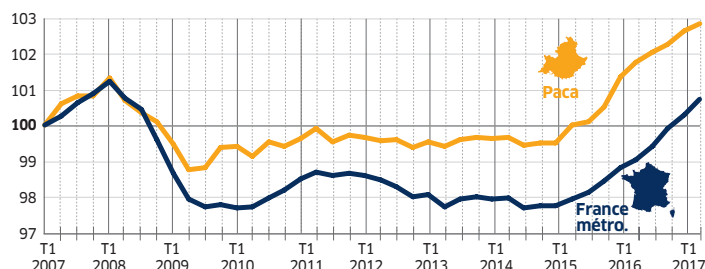
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand progresse au même rythme que la région : +0,4 % après +0,3 % début 2017. Comme en Paca, l'intérim soutient la croissance ce trimestre : +3,3 %, après -0,6 %. Sur un an, la croissance de l'emploi est la plus forte observée depuis 2007 : +1,6 %.

D'après les prévisions de l'Insee au niveau national, l'emploi salarié marchand ralentirait au second semestre, freiné par l'arrêt au 30 juin 2017 de la prime à l'embauche dans les PME.

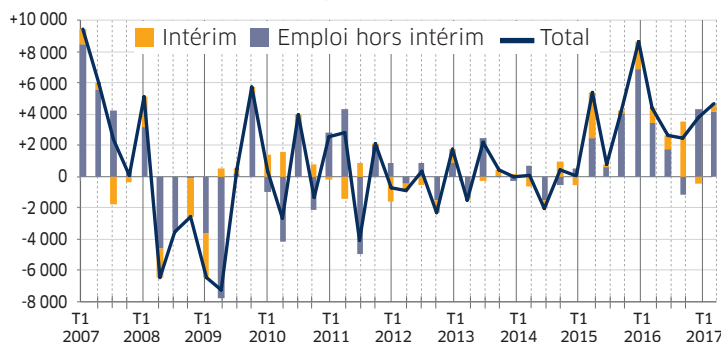
⚠ Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

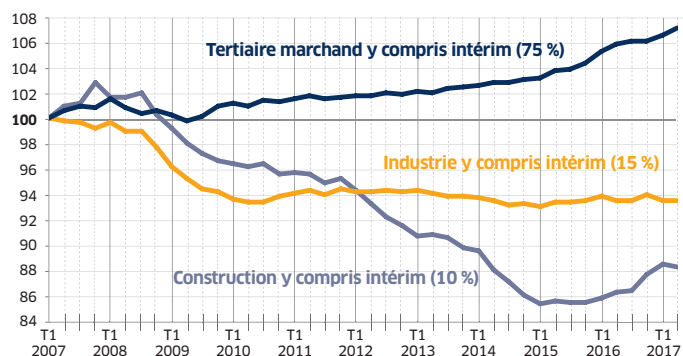


Note : données provisoires

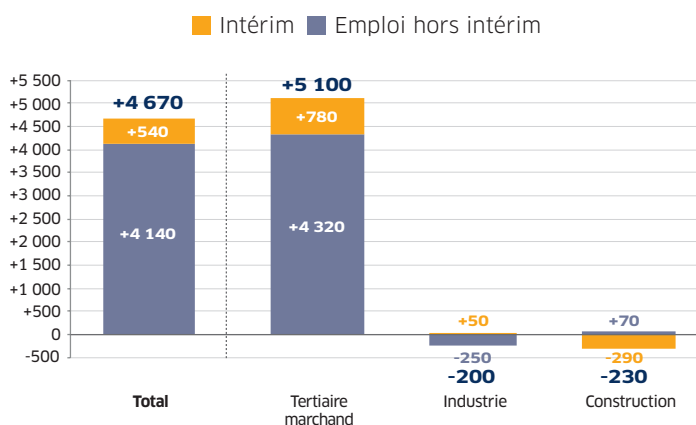
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

3 Évolution de l'emploi salarié marchand y compris intérim, en Paca (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T1 2017 et la fin du T2 2017)



Emploi salarié marchand y compris intérim, en Paca, à la fin du 2^e trimestre 2017 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	864 300	845 000	19 300	2,2
Industrie	165 000	154 100	10 800	6,6
Construction	110 300	99 200	11 100	10,0
Ensemble	1 141 100	1 098 300	42 800	3,7

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Retrouvez les séries longues de l'emploi salarié marchand y compris intérim, ventilées par département et secteur d'activité, dans le Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca.

Coup d'arrêt dans la construction

En Paca, en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, seul le **tertiaire marchand** crée des emplois au 2^e trimestre 2017 > **3**. Les besoins de main d'œuvre dans ce secteur ont en effet augmenté de l'équivalent de 5 100 emplois (+0,6 %), dont 780 dans l'intérim, après s'être accrus de 3 530 début 2017 (+0,4 %). À l'exception des "activités immobilières" dont les besoins se replient encore (-60 salariés y compris intérimaires, soit -0,3 %), tous les sous-secteurs ont contribué à cette hausse. L'accélération a été perceptible dans "l'hébergement-restauration" (+1 350 après +1 000, soit +1,2 % après +0,9 %), les "transports et entreposage" (+850 après +180, soit +0,8 %, après +0,2 %) et le "commerce" (+680 après +320, soit +0,3 %, après +0,1 %). Dans les activités de services aux entreprises, secteur très dynamique depuis quatre ans, la demande de travail a légèrement ralenti (+1500 après +1 900, soit +0,7 % après +1,0 %). Dans "l'information-communication" (+310, soit +0,8 %) et les "activités financières et d'assurance" (+180, soit +0,3 %), la progression est aussi rapide qu'au trimestre précédent. Enfin, les "autres activités de services" ont renoué avec la hausse après deux trimestres de baisse (+340 après -270, soit +0,5 % après -0,4 %).

Dans **l'industrie**, les besoins en main d'œuvre diminuent de l'équivalent de 200 emplois au 2^e trimestre 2017, après -670 début 2017 (soit -0,1 %, après -0,4 %). Contrairement au trimestre précédent, l'intérim atténue légèrement cette baisse. Le nombre de salariés y compris intérimaires recule le plus fortement dans la "fabrication d'autres produits industriels" (-430, soit -0,6 % après -0,5 %). Les effectifs sont quasiment stables partout ailleurs, à l'exception de l'agroalimentaire, seul sous-secteur où ils augmentent (+270 emplois y compris intérim, soit +0,9 % après -0,4 %). Au niveau départemental, la baisse des effectifs dans l'industrie ne s'observe que dans les Bouches-du-Rhône et, dans une moindre mesure, dans le Vaucluse.

Enfin, pour la première fois depuis 2016, les besoins en main d'œuvre dans la construction se replient, pénalisés par l'intérim : -230 emplois après +1 000, soit -0,2 % après +0,9 %. La création de 70 emplois hors intérim n'a pas suffi à compenser la baisse de 290 emplois intérimaires. Ce coup d'arrêt ne concerne toutefois pas le Vaucluse, seul département de Paca où les effectifs y compris intérim augmentent encore ce trimestre.

En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, la demande de travail émanant des entreprises reste soutenue (+0,5 %, comme au trimestre précédent), tandis qu'elle ralentit dans la construction (+0,3 %, après +0,9 %). Dans l'industrie, elle renoue avec la hausse (+0,2 %, après -0,4 %).

De moins en moins de bénéficiaires de contrats aidés, surtout dans la sphère marchande

Au cours du 2^e trimestre 2017, 10 300 Contrats uniques d'insertion (CUI), Emplois d'avenir et Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) ont été signés ou reconduits en Paca > 5. Cela représente une diminution de 18 % par rapport au 2^e trimestre 2016, soit -2 300 entrées. Pour le 4^e trimestre consécutif, le nombre de nouveaux contrats se replie sur un an dans la sphère marchande : -920 entrées en CUI-CIE (-63 %), -230 Emplois d'avenir (-70 %). Seules les embauches en Entreprises d'insertion augmentent encore en rythme annuel : +70 entrées (+17 %). Au total, les entrées et reconductions dans le secteur marchand reculent de moitié par rapport au 2^e trimestre 2016 (-1 100). Dans le secteur non marchand, la baisse annuelle, plus modérée (-12%, soit -1 200 entrées), est la première enregistrée depuis trois ans. Comme pour le secteur marchand, le repli concerne les CUI-CAE (-1 100, soit -15 %) et les Emplois d'avenir (-280, soit -28 %). En revanche, la hausse se poursuit dans les Ateliers et chantiers d'insertion (+180, soit +10 %).

Conséquence du repli des entrées et reconductions en contrat aidé, le nombre de bénéficiaires recule encore dans la région > 6. Fin juin 2017, Paca compte 33 100 bénéficiaires, soit une diminution de 17 % sur un an (-6 700) > 7. Le secteur marchand perd 45 % de ses effectifs (-3 700) et ne représente plus que 13 % des contrats aidés (contre 21 % un an plus tôt), part la plus faible depuis quatre ans. La baisse s'élève à 10 % dans le secteur non marchand (-3 000 bénéficiaires environ).

En France métropolitaine, la diminution annuelle des entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés (-12 %, soit -15 100 nouveaux contrats) s'explique quasi uniquement par le recul marqué dans la sphère marchande (-40 %). Comme en Paca, le nombre de bénéficiaires se replie sur un an pour le 3^e trimestre consécutif (-14 %, soit -65 900 salariés).

Légère hausse de l'apprentissage

En Paca, 1 900 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin et juillet 2017, soit une augmentation de 3 % par rapport à la campagne précédente > 8. À l'échelle nationale, la progression est identique.

Selon les comptages partiels du mois d'août 2017, le nombre d'enregistrements devrait se stabiliser en Paca.

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

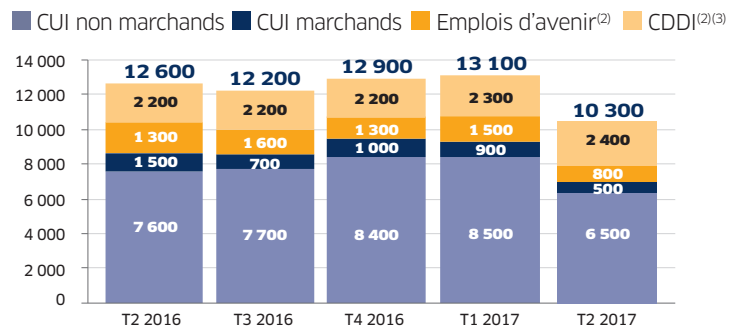
Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes)

	Effectif	Variation annuelle (en nb.)	Variation trimestrielle (en nombre)			
			T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017
Secteur non marchand	28 600	-3 010	-470	-640	-80	-1 770
CUI-CAE	19 900	-1 370	-40	-190	+280	-1 430
Emplois d'avenir	5 400	-1 730	-550	-590	-270	-330
CDDI ⁽⁴⁾	3 200	+100	+120	+140	+80	-20
Secteur marchand	4 500	-3 700	-1 450	-920	-650	-660
CUI-CIE	2 000	-2 980	-1 280	-670	-560	-470
Emplois d'avenir	1 800	-780	-210	-270	-100	-200
CDDI ⁽⁴⁾	700	+60	+40	+20	+10	+10
Total	33 100	-6 710	-1 920	-1 550	-730	-2 430

⁽⁴⁾ depuis juillet 2014, les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI ; ces derniers concernent le secteur non marchand, tandis que les CDDI du secteur marchand sont réalisés dans des Entreprises d'insertion (EI)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires - Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumulés trimestriels)



⁽¹⁾ y compris avenants de reconduction

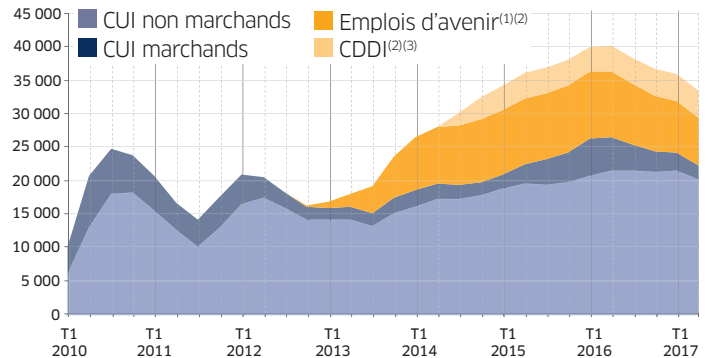
⁽²⁾ marchands et non marchands

⁽³⁾ depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



⁽¹⁾ les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

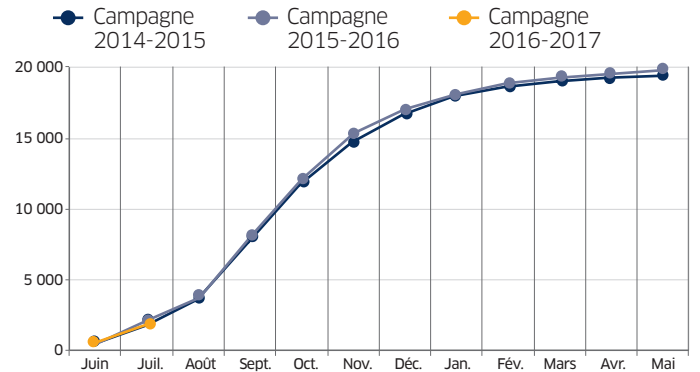
⁽²⁾ marchands et non marchands

⁽³⁾ depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

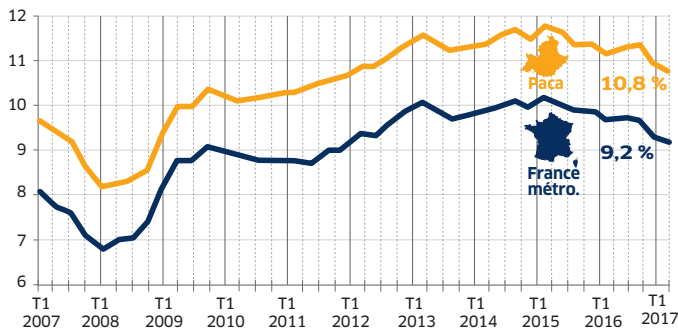
Source : Dares, Direccte Paca - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Nouvelle baisse du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage localisé continue de se replier au 2^e trimestre 2017 : -0,2 point, après -0,4 point au 1^{er} trimestre > 9. Il s'établit ainsi à 10,8 % de la population active, son plus bas niveau depuis début 2012. Sur un an, il recule de 0,4 point.

En France métropolitaine, le taux de chômage continue aussi de reculer (-0,1 point, après -0,4 point) et atteint 9,2 % de la population active. Sur un an, le repli est légèrement plus marqué qu'en Paca (-0,5 point). D'après les prévisions de l'Insee, la hausse attendue de l'emploi serait légèrement supérieure à la hausse de la population active au second semestre, si bien que le taux de chômage baisserait à nouveau.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



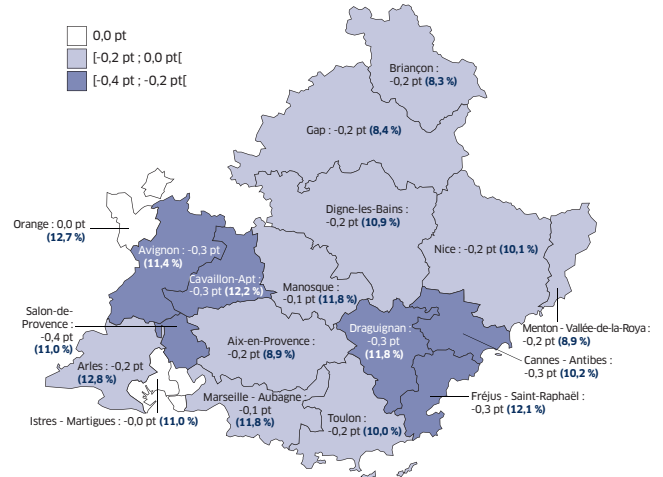
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Tous les départements de la région sont concernés par cette baisse du taux de chômage. Elle est la plus forte (-0,3 point) dans les Hautes-Alpes (8,6 %), les Alpes-Maritimes (10,0 %), le Var (10,5 %) et le Vaucluse (11,9 %), qui continue néanmoins à afficher le taux le plus élevé de la région. Dans les Alpes-de-Haute-Provence (11,1 %), le repli est de même ampleur qu'au niveau régional (-0,2 point). Enfin, dans les Bouches-du-Rhône (11,2 %), la baisse est la plus faible (-0,1 point). Toutefois, pour ce département, il s'agit du taux de chômage le plus bas observé depuis 2010.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage diminue également dans chacune des zones d'emploi de Paca, à l'exception d'Istres - Martigues et d'Orange, où il est stable > 10. Le recul est plus vigoureux (-0,4 point) dans la zone

d'emploi de Salon-de-Provence (11,0 %) et, dans une moindre mesure (-0,3 point), dans celles de Cavaillon - Apt (12,2 %), Fréjus - Saint-Raphaël (12,1 %), Draguignan (11,8 %), Avignon (11,4 %) et Cannes - Antibes (10,2 %). Dans les autres zones d'emploi de Paca, la baisse du taux de chômage oscille entre -0,1 et -0,2 point, proche de l'évolution régionale.

10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 1^{er} trimestre et le 2^e trimestre 2017 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2017)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

Deuxième trimestre d'accélération : les demandeurs d'emploi jeunes et de longue durée ne sont plus épargnés

Au 2^e trimestre 2017, Paca compte en moyenne 487 400 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C, (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité). C'est 18 100 de plus qu'un an auparavant (+3,8 %, après +2,6 % début 2017) > 11. Malgré deux accélérations successives, les taux de croissance annuels observés depuis début 2016 sont bien en deçà de ceux enregistrés lors de la crise de 2008. D'après les premières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs d'emploi observé en août se maintenait en septembre, la hausse annuelle s'accroîtrait à nouveau au 3^e trimestre 2017.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T2 2017	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017 acquis ⁽¹⁾
Hommes	242 300	+1,7	+1,4	+1,6	+2,4	+2,5
Femmes	245 100	+3,7	+2,9	+3,5	+5,3	+5,7
Âgés de moins de 25 ans	59 700	-0,5	-1,4	-1,7	+0,1	+1,8
Âgés de 25 à 49 ans	300 900	+1,9	+1,3	+1,6	+3,0	+3,0
Âgés de 50 ans ou plus⁽²⁾	126 900	+6,3	+6,0	+7,1	+7,8	+7,8
Inscrits depuis moins d'un an	281 000	+3,7	+4,1	+5,3	+4,6	+2,4
Inscrits depuis un an ou plus	206 400	+1,2	-0,5	-1,0	+2,8	+6,4
Total Paca	487 400	+2,7	+2,1	+2,6	+3,8	+4,1
Total France métropolitaine	5 552 800	+1,2	+0,3	+0,8	+2,3	+2,9

⁽¹⁾ Les données de juillet et d'août 2017 étant connues, l'acquis de croissance pour le T3 2017 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre août et septembre 2017.

⁽²⁾ L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T2 2017, en Paca, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 487 400 (moyenne des niveaux des mois d'avril, mai et juin 2017). Par rapport au T2 2016, il augmente de 3,8 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Tous les départements de la région sont concernés par cette accélération : les Bouches-du-Rhône (+4,8 % au 2^e trimestre, après +3,2 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+4,7 %, après +3,4 %), les Hautes-Alpes (+4,2 %, après +2,3 %), les Alpes-Maritimes (+3,7 %, après +2,6 %), le Var (+3,1 %, après +2,1 %) et le Vaucluse (+1,9 %, après +1,2 %). Au 3^e trimestre 2017, le rythme de progression devrait s'intensifier dans tous les départements de la région, à l'exception des Hautes-Alpes, où il se maintiendrait.

Après six trimestres consécutifs de baisse, le nombre moyen de jeunes de moins de 25 ans est stable au 2^e trimestre 2017. Si les niveaux observés en août étaient identiques en septembre, il augmenterait de nouveau en rythme annuel au 3^e trimestre.

Pour le deuxième trimestre successif, la demande d'emploi des 50 ans ou plus accélère (+7,8 % au 2^e trimestre 2017, soit +9 200 demandeurs d'emploi, après +7,1 %). Cette hausse reste toutefois en deçà des rythmes observés depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si les niveaux d'août se maintenaient en septembre, elle devrait être aussi soutenue au 3^e trimestre 2017.

Après deux trimestres de recul, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) s'accroît sur un an : +2,8 % au 2^e trimestre, soit +5 600 demandeurs d'emploi, après -1,0 %. Leur part parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi progresse ainsi légèrement pour atteindre 42,3 %. Au 3^e trimestre, leur nombre devrait progresser encore plus vivement et, pour la première fois depuis un an, augmenter plus vite que celui des inscrits depuis moins d'un an.

En France métropolitaine, 5 552 800 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 2^e trimestre 2017, soit +2,3 % sur un an (après +0,8 %). Ce taux de croissance devrait accélérer encore au 3^e trimestre. Comme au niveau régional, le nombre de seniors poursuit sa hausse. En revanche, la baisse s'observe toujours pour les demandeurs d'emploi jeunes et de longue durée, à un rythme toutefois ralenti (respectivement -3,1 % après -5,2 %, et -0,6 % après -2,7 %). Au 3^e trimestre, ce recul s'atténuerait encore pour les jeunes, tandis que le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée augmenterait.

Rédaction achevée le 6 octobre 2017.

Virginie D'Angelo et Virginie Meyer

Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Point de conjoncture nationale de l'Insee, octobre 2017 : "[La zone euro comble son retard conjoncturel](#)"

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas

considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acoss et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent *au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim*. Produites

et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires. Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui continue de classer l'intérim en totalité dans le secteur marchand. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe trois types :

> **les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux. Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement

dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 10 % de l'enveloppe financière nationale.

> **les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI, qui a vocation à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une **Entreprise d'insertion (EI)**. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

> **les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR). Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Laurent Neyer, Directeur régional par intérim

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars